

## AXA World Funds II (la « Société »)

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg Registre du commerce : Luxembourg, B-27.526

Le 18 février 2019

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN AVIS PROFESSIONNEL.**

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus de la Société (le « Prospectus »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

*Sauf mention expresse du présent avis, les termes et expressions employés ci-après sont réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.*

- I. **AXA WORLD FUNDS II – European Opportunities Equities**
- II. **AXA WORLD FUNDS II – Evolving Trends Equities**
- III. **Changement de l'adresse du gestionnaire financier « AXA Investment Managers Asia Limited »**
- IV. **Mise à jour de la liste des Membres du Conseil d'administration de la société de gestion de la Société**
- V. **Suppression de la référence au Directeur général**
- VI. **Raffinage et correction de typographies et omissions**

\* \* \*

<b>I. AXA WORLD FUNDS II – European Opportunities Equities (le « Compartiment »)</b>
--

Suite aux modifications apportées au prospectus d'AXA World Funds et notamment au compartiment AXA World Funds - Framlington Europe Opportunities (le « Compartiment Maître ») pour lequel le Compartiment joue le rôle de nourricier, les Administrateurs ont décidé de modifier l'annexe I du Prospectus (l' « Annexe I ») afin de refléter ces modifications.

➤ **Retrait de l'éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA) \***

Suite au retrait de l'éligibilité au PEA du Compartiment Maître, les Administrateurs ont décidé de refléter dans l'Annexe I que le Compartiment Maître cherchera à atteindre ses objectifs en investissant essentiellement, et non plus majoritairement, dans des sociétés domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne, et de supprimer la phrase suivante de l'Objectif d'Investissement et politique du Compartiment : « *En particulier, le Compartiment maître investit en permanence au moins 75 % de son actif net en actions et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'Espace économique européen* ».

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 29 mars 2019.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 29 mars 2019.**

## **II. AXA WORLD FUNDS II – Evolving Trends Equities**

Suite aux modifications apportées au prospectus d'AXA World Funds et notamment au compartiment AXA World Funds - Framlington Evolving Trends (le « Compartiment Maître ») pour lequel le Compartiment joue le rôle de nourricier, les Administrateurs ont décidé de modifier l'annexe III du Prospectus (l' « Annexe III ») afin de refléter ces modifications.

### **➤ Modification de la section « Souscription, rachat et conversion d'Actions »**

Suite au changement de la manière dont le Compartiment Maître traite les ordres de souscription, de conversion et de rachat en passant d'une base de Cours Super Inconnu à une base de Cours Inconnu, les Administrateurs ont décidé de refléter dans l'Annexe III que les demandes de souscription, de rachat et de conversion d'Actions reçues par l'Agent de registre avant 14 h un quelconque Jour d'évaluation (J) seront négociés au Prix de négociation applicable un tel Jour d'évaluation (J) plutôt qu'au Jour d'évaluation suivant (J+1).

**La modification susmentionnée prendra effet le 18 mars 2019 (la « Date d'Effet »).**

**Par conséquent, tous les ordres reçus par l'agent de registre après 14 h, heure de Luxembourg, le 14 mars 2019 et avant 14 h, heure de Luxembourg, à la Date d'Effet seront traités au Prix de négociation applicable à la Date d'Effet.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 18 mars 2019.**

## **III. Changement de l'adresse du gestionnaire financier « AXA Investment Managers Asia Limited »**

Suite à un changement d'adresse du gestionnaire financier « AXA Investment Managers Asia Limited », les Administrateurs ont décidé de refléter ce changement dans le Prospectus.

## **IV. Mise à jour de la liste des membres du Conseil d'administration de la société de gestion de la Société**

Suite à un changement dans la composition du conseil d'administration de la société de gestion de la Société, les Administrateurs ont décidé de mettre à jour la liste correspondante dans le Prospectus.

## **V. Suppression de la référence au Directeur général**

Suite à la démission du Directeur général de la Société, les Administrateurs ont décidé de supprimer la référence relative à celui-ci du Prospectus.

## **VI. Raffinage et correction de typographies et omissions**

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour le Prospectus en effectuant des modifications mineures afin de le raffiner et de corriger les typographies et omissions.

**La modification susmentionnée prend effet immédiatement.**

**\*Le PEA n'est exclusivement réservé qu'aux résidents français.**

\* \* \*

Le Prospectus, tenant compte des modifications mentionnées dans la présente lettre, est disponible au siège social de la Société.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (hors taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Belgium S.A., 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles. Le présent prospectus,

adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration de la Société